



DECISION N° 16/DA/FEICOM/DG DU

02 SEPT 2026

Pour l'acquisition du matériel roulant par le FEICOM.

DIRECTION GENERALE / HEAD OFFICE

26/N° 16/DA/FEICOM/DG/DMRFDC/SPAS/SMA/SMAB



LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale ;
Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur **AKOA PHILIPPE CAMILLE** Directeur Général du FEICOM ;
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'Appel d'Offres National Ouvert n°011/AONO/FEICOM/CIPM/CCCM-AG/2026 du 04 juin 2026 relatif à l'acquisition du matériel roulant par le FEICOM (en procédure d'urgence).

DECIDE:

Article 1er : L'entreprise ETS WSC, BP : Yaoundé, Tél : (237) 676 74 78 68 / 693 06 09 61/, E-mail : wogaing@yahoo.fr, NIU : P039012528693Z, RCCCM : CM-NSI-02-2018-A10-00240, est déclarée adjudicataire du LOT 2 de l'Appel d'Offres cité supra, pour le montant de quarante millions cinq cent quarante-cinq mille (40 545 000) FCFA CFA TTC.

Elle compte exécuter le marché dans un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage.

Article 2 : Le Responsable de ladite entreprise est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement du Marché y afférent.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le

02 SEPT 2026

AMPLIATIONS :

- ✓ MINMAP ATCR;
- ✓ ARMP;
- ✓ P/CIPM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO.



Philippe Camille Akoa
MAGISTRAT HORS-HIERARCHIE